

HYDERABAD – Principes opérationnels du GAC (session 2)
Mercredi 9 novembre 2016 – 09h30 à 10h30 IST
ICANN57 | Hyderabad, Inde

HENRI KASSEN : Merci à tous. Bonjour à tous mes collègues. Et nous tenons à féliciter le président et le nouveau vice-président du résultat des élections d’hier. Nous espérons compter avec votre soutien, y compris le soutien spécifique au groupe de travail sur les principes opérationnels parce que nous avons vraiment besoin de votre soutien.

Nous voulons commencer cette séance. Il y a une brève présentation de trois à six diapos. Et comme je l’ai dit, il y a Mr Santosh qui est le coprésident de ce groupe qui vient de l’Inde. Il partagera avec moi la présentation. Moi je vais faire l’introduction, et d’après vos commentaires, il faudra aussi sa présentation.

Le groupe de travail sur les principes opérationnels fonctionne depuis deux ans dans le but d’accomplir la tâche qui nous a été attribuée. Il y a un plan de travail. Par la suite, on a eu les termes de référence. Ceci a été fini. Et depuis la réunion à Helsinki, nous avons fait ce qui suit. On a fait un mapping des principes

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

opérationnels et des principales catégories, puis on a travaillé sur cette relation de coïncidence. Ce travail est fini. On a débattu.

Et en ce qui concerne la procédure pour la délibération sur les principes opérationnels, cela aussi a été conclu par la rédaction de notre plan de travail. Si nous observons notre plan de travail agréé à travers la liste de diffusion, nous voyons qu'il y a une disposition par rapport aux méthodes de travail et à notre approche pour conclure le processus de rédaction des documents et pour conclure la procédure de révision des principes opérationnels.

Nous avons également conclu, et nous devons proposer les principes opérationnels au GAC pour leur approbation. Ce travail a été effectué par le biais de la liste de diffusion et nous sommes heureux de dire que ce travail a été conclu.

Il faut analyser le plan de travail et les modifications aux principes opérationnels qui consistent à des changements de style minimaux.

Si l'on revient au point 1 qui dit que nous avons fait un mapping entre les principes opérationnels et les catégories les plus importantes, nous savons qu'on a la catégorie 1 qui implique des changements minimaux. En vertu du plan de travail, ceci sera suivi d'une délibération sur les principes opérationnels

méritant une analyse exhaustive qui sera faite au sein du groupe de travail.

Et finalement, nous voulons présenter les principes opérationnels modifiés au GAC pour leur approbation. Ce sera l'aval du GAC pour les principes opérationnels, et ainsi commencer une période de 60 jours pour faire la modification.

Dans la prochaine diapo, voici un résumé de la situation actuelle. Pouvez-vous l'afficher s'il vous plait ?

Ce résumé est lié notamment au plan de travail. Le plan de travail a été approuvé dans la liste de diffusion le 4 octobre. Et la catégorisation a été conclue à ce même moment. Elle a été incluse dans le plan de travail.

Il faut signaler, pour ce qui est du plan de travail, que nous avons un délai à respecter et aussi une méthodologie et une approche à respecter.

Nous voulons vous présenter un nouveau calendrier, de nouveaux délais, parce que nous discutons la question dans les réunions de notre groupe de travail. Nous n'avons pas pu parvenir à un consensus, alors les coprésidents présenteront cela au GAC pour recevoir une orientation, étant donné que nous n'avons pas pu respecter les délais établis vu que le plan de travail a été approuvé le 4 octobre.

Alors nous demandons au GAC de nous guider, d'établir de nouveaux délais.

On a parlé des élections du président et du vice-président, et par exemple nous voulions mener ses délibérations avant les prochaines élections. Nous allons donc présenter de nouveaux délais, de nouvelles dates proposées. Et nous demandons donc votre aide, votre orientation, pour ce qui est de ces dates butoirs et de ces délais pour le travail de ce groupe consacré aux principes opérationnels.

Par la suite, nous voulons mener une délibération et donner un avis au conseil le groupe de travail sur les principes opérationnels pour ce qui est des changements de styles minimaux. Comme nous avons dit, le 4 octobre, on a fini la catégorisation des principes. Et il y a une catégorie qui exige de petits changements, ou des changements de style. Nous voulons présenter ces principaux GAC pour discussion.

Puisque nous n'avons pas eu le temps suffisant de finir ce travail, nous voulons savoir quels sont les principes spécifiques à présenter qu'on n'a pas pu le décider encore.

Je vous prie d'aller un peu en arrière, montrer la diapo précédente et je veux montrer que le 3 novembre et le 7 novembre, dans nos réunions, nous avons analysé deux questions principales.

D'une part, la question de l'approche qui est apparue encore une fois. Dans le plan de travail, nous avons inclus des principes par rapport à l'approche à suivre. Et probablement, nous devons considérer cette approche et un avis. Nous avons deux approches de base. Premièrement, approuver les principes opérationnels au fur et à mesure de nos progrès, et deuxièmement, approuver les principes opérationnels dans leur totalité dès que le travail sera fini. Les deux approches ont des conséquences, et alors il est possible que nous puissions voir cette question lorsque nous aurons les nouveaux délais et les nouvelles dates.

Nous avons parlé aussi des principes opérationnels qu'il faudrait traiter en premier lieu. Il y a les principes qui exigent de petits changements, des changements de style. On a établi des catégories et le groupe de travail considère que c'est mieux justement de commencer par ces principes qui exigent de petits changements.

Voilà donc notre plan d'action. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, on n'est pas parvenu à un consensus au sein du groupe de travail par rapport au délai et aux dates estimées ainsi que de l'approche.

On n'est pas arrivé à un accord non plus sur le texte pour ces principes qui exigent de petits changements de style. Si vous me

permettez, je voudrais maintenant présenter les nouvelles dates, les nouveaux délais, pour recevoir votre conseil. Et nous avons également une diapo dans laquelle on va montrer les principes opérationnels qui exigent des changements, des petits changements de style.

Cela est présenté en format de tableau. D'une part, les principes opérationnels dans son texte original, et puis la rédaction proposée avec la version de contrôle habilité. C'est ce que nous vous proposons pour les prochaines 30 minutes si vous êtes d'accord.

Alors je vais voir si vous êtes d'accord avant de continuer, parce que conformément à notre plan de travail, nous devons vous présenter les principes opérationnels pour que vous donniez votre aval. On n'a pas pu le faire parce qu'on n'est pas parvenu à un consensus. Alors on va présenter les nouvelles dates, les nouveaux délais, pour recevoir votre orientation à cet égard.

Alors, pouvons-nous présenter maintenant ce tableau avec les nouvelles dates et les nouveaux délais qui n'ont pas le soutien, qui ne sont pas agréés par le groupe de travail, mais qui ont été analysés au sein du groupe sans pouvoir parvenir à un consensus.

Je m'arrête un moment ici et je vous invite à faire vos commentaires. Ou dites-nous si nous pouvons procéder aux si

vous considérez que ce rapport est que le travail du groupe est bien pour pouvoir continuer ou pas.

Puisqu'il n'y a pas de commentaires, nous pensons que vous voulez voir notre travail. Et je vais demander à mon collègue de présenter les dates pour parvenir aux principes opérationnels au sein du groupe de travail.

T. SANTOSH :

Merci, Henri. On a eu de discussion, le 3 et le 7. Le 7, on a mené une discussion plus courte et on a eu encore une autre réunion pour faire une révision.

On peut passer à la troisième diapo s'il vous plait ? Nous avons décidé ce qui suit. On distribuera les dates prévues et on demande au GAC de les approuver.

La proposition est la suivante. En réalité, on parle de six propositions. La deuxième proposition est de compléter les délibérations du groupe de travail sur les principes opérationnels qui exigent d'en parler davantage, et la date serait le 15 décembre.

Troisièmement, nous demandons de reporter à plus tard la date pour le dernier jour de février. Ceci avant la 58^e réunion de l'ICANN.

Il y a un délai qui dépend de la mise en place de la communauté habilitée. Alors cette discussion pourrait être reportée à plus tard. Nous espérons pouvoir compléter le débat du groupe de travail sur les principes opérationnels par rapport à la discussion de fond pour juin 2017. C'est proche à la 59^e réunion de l'ICANN.

Et puis, on a une date tentative pour compléter les délibérations du groupe de travail sur les principes qui restent, au plus tard en octobre 2017. Alors, la 60^e réunion de l'ICANN.

Voilà donc les dates que nous avons prises en considération. Le GAC devrait nous dire si vous êtes d'accord avec ces dates que nous avons proposées.

Vous avez des commentaires ?

IRAN : Je viens de quitter la salle pour un instant. Vous avez quelque chose sur la communauté habilitée ?

T. SANTOSH : En fait, nous voulons considérer les nouveaux principes qui ont été introduits. Je ne sais pas si Henri veut faire un commentaire.

HENRI KASSEN : Merci, Santosh.

Nous avons une catégorie, ou un groupe de principes, ce n'est peut-être pas des principes, mais c'est une catégorie dans notre plan de travail où nous parlons des nouveaux principes qui doivent être ajoutés dans le cadre des nouveaux principes opérationnels. Là, nous incluons des dispositions liées à la communauté habilitée, des dispositions liées à la nomination, etc.

Nous ne voulons pas doubler nos efforts. Dès que le groupe dirigé par le président sur la question parvient à un texte définitif sur la communauté habilitée, alors là, nous pourrions prendre cette information et, avant la réunion de juin 2017, peut-être aurons-nous déjà ces textes pour travailler sur la communauté habilitée, les nominations, et pouvoir compléter ce travail pour finir les principes opérationnels de notre groupe.

T. SANTOSH :

Pour compléter ce qu'Henri vient de dire, les nouveaux principes qui vont être introduits ont trait exactement au GAC par rapport à la communauté habilitée. Voilà ce qu'il faudrait ajouter.

IRAN :

Ce que je suggère, c'est qu'en raison de la complexité de la sensibilité de cette question, je crois que la question liée à la communauté habilitée doit être traitée par un autre groupe et

que vous, par la suite, vous puissiez faire une contribution pour l'incorporer aux principes. Parce qu'il faut des connaissances spécifiques, des informations de référence très spécifique. Et si le concept est accepté, le président va nous guider pour voir la manière de commencer à travailler sur une question aussi complexe.

Nous allons incorporer cela aux principes généraux sans trop aborder de choses complexes.

T.SANTOSH : [Vous venez] de la Suisse.

SUISSE : Je voulais juste donner mon soutien à ce que notre collègue iranien a dit. Cela est cohérent par rapport à l'approche que nous avons adoptée jusqu'ici, qui a fait que nous ayons discuté toutes ces questions spécifiques, délicates, pendant une séance plénière. Une fois l'accord obtenu, lorsque nous voyons clairement ce dont on a besoin par rapport aux principes, par rapport aux lignes directrices, pour les différents types de documents que ces éléments pourraient nous apporter dans les groupes de travail des principes opérationnels.

HENRI KASSEN : Merci, la Suisse et l'Iran. Est-ce qu'il y a un commentaire supplémentaire ? Bon. Alors nous pouvons donc voir ces dates prévues, revues.

Bien sûr, nous allons faire des commentaires au groupe de travail sur les principes opérationnels pour justement pouvoir adapter notre plan de travail quand il le faudra, et suivre ces lignes directrices que vous nous avez proposées.

L'Égypte.

ÉGYPTE : Je voulais poser une question aux collègues de l'Iran et de la Suisse. Croyez-vous que ce serait facile d'aborder une partie des principes opérationnels et de travailler là-dessus isolément ? Parce qu'il se peut que d'autres membres puissent rejoindre le groupe de travail pour avoir une vision holistique des principes opérationnels jusqu'à ce que les nouveaux principes soient mis en œuvre. Parce qu'il me semble que voir les choses de manière isolée peut-être difficile. Il se peut que nous trouvions des redondances ou des vides après. Ce n'est pas que j'ai pris une position. Ce que je fais, c'est réfléchir à voix haute.

Et il me semble que ce serait une bonne chose que d'inviter d'autres membres à venir dans le groupe de travail plutôt que de diviser le groupe en plusieurs petits sous-groupes. Parce que si

nous essayons d'établir des catégories pour les principes quant aux délibérations requises, il faudra à la fin de toute façon les revoir, tenant compte des rapports qui s'établissent entre les différents points et ainsi que dans les délibérations du GAC ou dans la communauté en général.

Donc la proposition serait peut-être la suivante : que d'autres membres intéressés à travailler, s'intéressant à travailler dans des parties spécifiques des principes opérationnels pourraient venir participer dans le travail de ce groupe. Merci beaucoup.

HENRI KASSEN : L'Iran.

IRAN : Je ne vois pas d'inconvénients à ce que les gens travaillent ensemble. En fait, que l'ICANN tout entière soit au travail. Mais du point de vue de l'efficacité, ceci est tout à fait indépendant.

Je peux vous en donner une procédure très simple. Pour la première partie de ces procédures, la communauté habilitée a une procédure de pétition, de requête. Comment présente-t-on une pétition, une requête ? Qui est-ce qui peut la présenter ? Comment enfin est-ce qu'on reçoit cette pétition ? Quelle est la procédure ? Quel est le processus qui se déroule ensuite ? Cela n'a rien à voir avec les principes opérationnels dont nous

discutons. Il faut aborder cela dans un groupe séparé. Il ne faut pas mélanger cela.

Si nous trouvons des chevauchements, nous pouvons le corriger sur le moment, mais je suis sûr qu'il n'y aura pas de chevauchement parce qu'il y a des choses très spécifiques que l'on aborde lorsqu'on parle de la communauté habilitée. Merci.

HENRI KASSEN : L'Espagne.

ESPAGNE : Merci. Bien sûr, je pense que la participation des membres du GAC à la communauté habilitée nécessite une discussion, un débat spécifique. Le GAC doit parvenir à un accord sur la manière dont il va participer dans les réunions de la communauté habilitée. Comment les pétitions, les requêtes, seront traitées. Quels sont les seuils utilisés pour la prise de décision à cet égard.

Mais une fois qu'on a abordé cela, une fois prise la décision au sein du GAC par rapport à ces points, nous pourrions décider lesquels devraient faire partie des principes opérationnels et lesquels devraient faire partie d'un protocole ou d'un autre document qui pourrait être modifié plus facilement que les principes opérationnels.

Voilà donc mon avis. Merci.

HENRI KASSEN : L'Iran.

IRAN : Je suggère ce qui suit. Dans les principes opérationnels, nous devrions avoir une section ou un chapitre concernant la communauté habilitée pour déterminer comment ses facultés ou ses pouvoirs peuvent être mis en œuvre ou quelles sont les normes pour exercer ses facultés au sein de la communauté. Cela peut être inclus dans un chapitre des principes opérationnels, mais c'est pratiquement indépendant du reste des choses.

L'élection du président, des vice-présidents, n'a rien à voir avec tout cela. Vous parlez de la manière dont on présente les pétitions, laquelle est une téléconférence, laquelle est un forum. Quelles sont les décisions et la manière de les prendre. Quels sont les critères. S'il faut qu'il y ait un consensus ou comment on applique le principe de la majorité. C'est des points tout à fait différents.

Nous pourrions peut-être profiter des choses qui sont déjà établies, les points qui sont déjà établis. Par exemple, pour ce qui est des élections à la présidence du GAC, ce principe est

appliqué. Nous pourrions peut-être l'appliquer à la communauté habilitée. Mais la communauté habilitée est tout à fait différente. Et je suggère que nous devrions avoir un chapitre à part dans les normes et les procédures qui sont liées à l'application de la communauté habilitée.

HENRI KASSEN :

Merci, Iran. Je pense que nous avons pris bonne note de votre avis, votre conseil. Et la Suisse a fait une suggestion en ce sens-là. Nous comprenons cette convention pour avoir un groupe séparé, mais notre idée est qu'il y ait une référence dans les principes opérationnels. Cela parce que l'on va inclure un nouveau principe opérationnel. Il se peut qu'il n'y ait pas autant de détails dans ce principe tel que cela a été abordé dans le groupe de travail. Nous en prendrons note en tant que groupe de travail et il s'agira d'un thème qu'il faudra continuer à débattre.

L'Égypte maintenant.

ÉGYPTE :

Je voulais juste préciser, enfin, ce que j'imaginai être une possibilité de chevauchement ou le besoin d'une coordination. Mais si mes collègues considèrent ensuite il s'agit d'une tâche séparée, je suis disposée à accepter leur avis. Mais pour

l'article 6, par exemple, concernant le déroulement des activités du GAC et la direction des activités du GAC, il y a eu des discussions à propos du quorum dans cet article. Il y a d'autres articles concernant les facultés du président [inaudible] peut voir qu'il y a un rapport entre cela. Mais bien sûr, je vais accepter ce que la majorité dira.

HENRI KASSEN :

Merci, l'Égypte.

Nous discutons la deuxième pétition. La première sera portée aux dates prévues, et nous n'avons pas reçu d'objection à cet égard.

Nous parlons en ce moment de l'approche de la communauté habilitée et les dispositions respectives. Cela fait partie de notre plan de travail. Nous devons tenir compte de cela dans un groupe séparé. Nous devons encadrer cela dans les principes opérationnels. C'est quelque chose qui dépend des résultats du travail de notre groupe de travail, et comme l'Égypte l'a dit, nous avons un autre défi à relever. Je m'abuse peut-être, mais cela se rapporte à la méthode dont nous nous servons pour gérer les principes opérationnels. Si nous le faisons petit à petit, ou si nous nous en occupons dans l'ensemble à la fin.

En ce sens-là, l'idée du groupe de travail par rapport aux principes opérationnels est la suivante. Une fois établis tous les accords par rapport à la transition de la supervision des fonctions IANA, il y a tout cela par rapport à nos principes pour que ces principes puissent être déjà utilisés, qu'ils fassent partie de la communauté élargie de l'ICANN au lieu d'attendre leur approbation d'ici deux ans.

Mais il y a une discussion, de nouvelles propositions, dans le groupe de travail en ce sens que nous devrions attendre l'approbation de tous à cela. Il faut que nous – disons, considérer que rien n'est approuvé jusqu'à ce que tout soit approuvé. Voilà pourquoi nous n'avons pas tiré de conclusions. Nous invitons les membres du GAC à nous guider en ce sens.

INDONÉSIE : Merci, Henri. Je viens de l'Indonésie.

HENRI KASSEN : Pardon, l'Indonésie. [Henri Kassen s'excuse]

INDONÉSIE : Mon commentaire est bref, Henri, parce que je crois que ce que vous faites est très utile pour nous et pour le GAC dans son ensemble. Le problème que je vois là c'est que l'ICANN change et

change très vite avec toute cette question de la transition, sans avoir à mentionner d'autres faits mondiaux concernant l'Internet.

Je crois donc qu'en premier lieu, que nous pourrions peut-être écourter un petit peu les délais que vous avez considérés parce que tout le travail se fait très rapidement. Deuxièmement, lorsque l'on établit des principes opérationnels, jusqu'à ce que l'on parvienne aux principes opérationnels définitifs, pourrions peut-être avoir une étape provisoire qu'on pourrait utiliser, des principes provisoires que l'on pourrait utiliser pour le travail du GAC. Donc si ces principes provisoires peuvent être établis, nous pourrions peut-être prendre certaines de ces dispositions provisoires des statuts, dans les statuts, aussi bien au sein de l'ICANN qu'au sein du GAC en soi.

T. SANTOSH :

Merci, l'Indonésie. Les principes opérationnels originaux et les principes opérationnels modifiés, à savoir le 12, le 13 et le 28, vous pouvez voir le fichier Word que nous allons partager avec le secrétariat du GAC. S'il vous plait.

Ces principes-là demandent des modifications minimales. Donc nous voyons la rédaction originale des principes opérationnels, et, à côté, la rédaction modifiée pour que vous puissiez la voir et l'adopter.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup. Le collègue de l'Indonésie a suggéré que l'on pourrait peut-être travailler avec une certaine vitesse. Vous avez peut-être déjà répondu à cela. Mais les principes de la catégorie 1, c'est-à-dire ceux qui demandent des modifications minimales dans leur style, sont au total, me semble-t-il, 11 principes. Si j'ai bien compris, dans ce cas-là, nous pourrions peut-être modifier les délais du 28 février, la date butoir du 28 février vers la fin du mois de janvier.

Nous avons déjà commencé à aborder ces principes sur la base de mes suggestions et les amendements que j'ai proposés au préalable. Nous pourrions peut-être écourter ce délai.

Mais si nous voyons le plan d'action, si nous voyons la deuxième bulle, donc je crois que l'on parlait de se mettre d'accord sur la détermination des priorités des principes opérationnels. Je ne m'en rappelle pas bien. Mais vous parliez de principes qu'il fallait analyser. Dans la présentation préalable, les diapos que vous aviez présentées. Merci.

HENRI KASSEN :

Excusez-moi. Vous voulez voir la diapo sur l'écran ? Dans cette diapo, ce que nous disons aux c'est qu'il faut finira les

délibérations du groupe de travail par rapport aux principes opérationnels exigeant une plus longue délibération avant la 58^e réunion de l'ICANN. Ce délai peut être écourté jusqu'à la fin du mois de janvier 2017 au lieu de l'établir jusqu'à la fin du mois de février. Voilà. Je pense que c'était là la diapositive que vous vouliez voir. Et à la troisième bulle où l'on dit qu'il faut finir la délibération du groupe de travail par rapport aux principes opérationnels exigeant une discussion minimale.

Voilà les 12 principes présentés par Santosh il y a un moment. La deuxième bulle, concerne la date du 15 décembre. Nous devons avoir fini nos délibérations au sein du groupe de travail [inaudible] en ce qui concerne les principes opérationnels exigeant une discussion par rapport à la révision et son processus. Nous avons donc la date du 15 décembre et la date du 28 février. Voilà donc les dates butoirs pour analyser les principes opérationnels.

Maintenant, cher collègue du Royaume-Uni, ce que vous voulez, c'est modifier une date butoir et mettre cette date butoir pour la fin janvier. Mais vous parlez des 12 principes n'exigeant qu'une discussion minimale ou les autres ?

ROYAUME-UNI :

Merci. Dans votre troisième vignette, votre troisième bulle, nous pourrions peut-être rapprocher cette date butoir si nous étions

d'accord sur les catégories. Et nous aurions comme cela fini la discussion des principes du premier groupe qui demande une délibération minimale et des modifications minimales. Cela fait partie de votre calendrier de travail. Ça fait partie de vos catégories. Je crois que l'on peut parvenir à cela pour la fin du mois de janvier. C'est faisable.

Mais je n'étais pas sûr par rapport à la seconde bulle sur les délibérations dont il s'agira. Est-ce que nous allons délibérer sur toute la révision de tous les principes, ou sur les principes ayant la priorité ? Excusez-moi si je m'avance un peu trop et que je ne comprends pas très bien.

HENRI KASSEN :

Merci, Royaume-Uni. Nous prenons bonne note de vos suggestions.

Comme l'avons dit, nous présentons cette information pour avoir vos commentaires et votre orientation de telle façon que le groupe de travail puisse mieux travailler.

Dans la seconde bulle, ce dont il s'agissait cela. Si nous considérons le plan de travail original et la catégorisation originale, nous avons proposé là à ce que les principes qui ne sont pas inclus dans la catégorie 1 avec des modifications minimales ou dans la catégorie 2 où il faut une discussion

importante, et sont inclus dans la catégorie 5. Cette seconde bulle concerne le temps pour redéfinir la catégorie de tous les principes, éliminer la catégorie 5, et travailler sur les catégories 1, 2, 3. Voilà pourquoi nous avons établi cette date butoir du 15 décembre.

L'Iran demande la parole, ensuite l'Égypte.

IRAN : Pouvez-vous revenir à la présentation vous aviez le tableau avec les changements suggérés avec les colonnes ?

HENRI KASSEN : Vous parlez du tableau ?

IRAN : Oui. Oui, le tableau s'il vous plait.

Merci d'avoir préparé ce document parce que c'est vraiment nécessaire de comprendre quelles sont les modifications ayant été introduites. Notre collègue propose des suggestions, ou plutôt suggère qu'en consultation avec les membres, nous puissions travailler X jours avant la réunion. Parce que c'est ce qu'il a proposé.

Dans la colonne du principe 28, vous avez copié exactement le même principe. Alors écrivez « sans changement » au lieu de

copier le même texte, parce que je dois lire un et puis comparer tous les textes. Vous voyez. Tout est corrigé. Je dois tout lire. Les deux colonnes. Alors s'il n'y a pas de changement, il faut mettre tout simplement « sans modification ».

Et puis, pour ce qui est des dates, Henri, s'il vous plait, croyez-moi, je ne suis pas intelligent. Sans doute je ne le suis pas. Mais vous, vous compliquez la catégorisation avec le groupe 1, 2, 3. On n'y comprend rien et ça n'a pas à être tellement complexe. Excusez-moi.

HENRI KASSEN : Merci, Iran. L'Égypte.

ÉGYPTE : Merci, Henri. J'ai essayé de répondre aux commentaires présentés par le Royaume-Uni, mais dans le but de faire une clarification, je voudrais mentionner l'origine de ces catégorisations.

On a travaillé dans deux séries complètes par rapport à tous les principes. Et il y a eu des commentaires reçus de tous les membres du groupe. Dans certains commentaires, il y avait des accords, de l'uniformité. Et là, le consensus a été facile à obtenir. On les a catégorisés comme quelque chose de simple, puis il y a eu d'autres principes avec des commentaires quelque peu

divers, mais il n’y avait pas de grande différence. Alors là, il fallait analyser ces principes que nous avons pensés comme faciles à résoudre.

D’autres principes méritaient un traitement plus approfondi, et ceci à la lumière des commentaires reçus. Alors cette catégorisation dépendait des commentaires formulés par les membres de l’équipe de travail.

Les deux dernières catégories comprennent des aspects liés à l’introduction de nouveaux principes, comme cela a été mentionné par la Suisse et l’Iran, et d’autres principes qu’il faudra réviser en vertu des délibérations en cours au sein du GAC et de la communauté en général. Commentaires liés à la participation du GAC dans la communauté habilitée entre autres questions.

Voilà la catégorisation est le fondement de cette catégorisation. Elle est basée sur les commentaires présentés par les membres du groupe de travail.

Et pour ce qui est de l’approche mentionnée par Henri, je crois qu’elle est liée au délai mentionné par le représentant du Royaume-Uni. Il est important d’accorder si l’on va approuver les principes dans leur ensemble à la fin de ce processus, ou bien si on va les accorder catégorie par catégorie. À mon avis, cela n’est pas trop faisable parce que nous aurons 60 jours pour

chaque catégorie, et il faudra aussi réviser chaque catégorie comparée avec l'autre. Je ne suis donc pas sûre de notre situation vraiment. Thomas, vous avez mentionné les prochaines élections ; je ne sais pas si on va faire tout ce processus une seule fois et si nous allons pouvoir respecter le délai. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Je vois les visages des collègues du GAC, et je perçois un peu de confusion et dans certains cas un peu de désespoir.

Peut-être faudrait-il revenir un tout petit peu en arrière, revenir à zéro et voir où nous voulons aller. Quels sont les objectifs clés. Établir un processus et une logique, le plus simple possible, de sorte à ce que tout le monde puisse suivre cette logique. Bien entendu, c'est une tâche qui implique un enjeu. Il faut revoir les principes opérationnels. Ce n'est pas compliqué comme travail. Mais il y a les nouveaux éléments des statuts constitutifs qui compliquent cela dans une certaine mesure.

On a proposé des solutions. On peut identifier des questions tout à fait indépendante, comme l'Iran l'a bien dit. Il y a peut-être certains aspects qu'il faut travailler en parallèle. Il sera donc peut-être probable que l'on doive repenser à cet égard, réfléchir. Je crois qu'il est clé de décider quelque chose dès que possible. Il y a des questions qui ne sont pas claires. Par exemple, cette

liste n'est pas claire pour moi. Que faisons-nous ? On travaille sur la supposition que l'on n'a rien accordé jusqu'à ce que l'on arrive à tout accorder, ou bien identifions-nous des éléments, des questions, des composantes, mais on les sépare clairement. Et pour une question quelconque, il faut traiter ces questions dans un délai. Peu importe le temps requis pour le reste du travail.

Cela doit être clair. C'est-à-dire il y a une interdépendance totale. Tous les éléments sont interdépendants comme lorsqu'on travaille dans un texte où cela va prendre beaucoup de temps. Alors il faudrait identifier certains éléments, les isoler, les traiter, les aborder, ou faire mener deux processus en parallèle avec des dates butoirs bien identifiées, les processus bien identifiés.

Alors il faut savoir ce que l'on doit faire et de quelle manière. Peut-être qu'on ne devra pas tout présenter par écrit, mais il faut bien comprendre ce qu'il faut faire. Par exemple, ça fait deux ans, on a fait la chose suivante. Après les élections de Los Angeles, à ce moment-là, on a accordé de changer le nombre de vice-présidents de trois à cinq. Après une délibération, on a accordé de ne pas attendre à tout résoudre, mais qu'on allait procéder immédiatement. Certains membres ont suggéré également de traiter les aspects opérationnels des élections comme des actions à faire séparément. On n'est pas parvenu à

un accord, et cela a dû être mis dans la liste de priorités. Toutefois, nous devons traiter la question dès que possible.

Que voulons-nous faire ? Tout accorder ? Tout accorder à la fin ? Ou il y a des éléments que l'on veut isoler et les traiter en parallèle, comme voie d'action parallèle. Cela doit être accordé en janvier, en mars, à un moment donné. Il faut avoir quelque chose de clair, avant les prochaines élections au GAC.

Et en fait, je regarde l'heure, le temps disponible, et peut-être que nous pourrions recevoir des commentaires sur mes propositions. Vous devez nous dire ce qui marche, ce qui ne marche pas. Autrement, c'est difficile de comprendre ce que vous souhaitez. Alors au lieu de poser des questions, veuillez nous dire ce que vous voulez.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci, Monsieur le président. Merci d'avoir précisé le chemin à suivre ou la voie à suivre. Pour ce qui est de la catégorisation, l'idée était d'organiser notre travail.

On supposait que cela aiderait notre travail, et pas un obstacle. Il fallait focaliser notre attention et commencer à travailler dans les différents articles.

Je crois que ce groupe de travail devrait inclure des séances pour traiter la rédaction du texte. Au fur et à mesure de nos

progrès, ce serait important d’avoir de petites séances pendant lesquelles nous puissions aborder les principes spécifiques et ainsi avancer.

Pour ce qui est des marches à suivre, des prochaines étapes, les catégories sont un point de départ. Nous allons commencer avec les catégories les plus urgentes, celles qui exigent des modifications minimales de style. Par exemple, ici, on a quelques exemples sur l’écran. Cela on peut le faire rapidement.

En deuxième lieu, dans la deuxième instance de travail, on pourrait inclure des éléments comme ceux proposés par le Royaume-Uni. Mais ceci exige une délibération au sein du groupe. Au cas où il n’y aurait pas de controverse, on pourrait parvenir à une solution et ainsi avancer. Toutefois, cela exige plusieurs lectures du texte. Nous pouvons commencer avec des changements initiaux et les approuver. C’est-à-dire des corrections à la manière de travailler du GAC. Mais tout ce qui implique une amélioration à notre situation actuelle exigerait des délibérations supplémentaires.

Je considère donc qu’il nous faut un peu de flexibilité, un certain degré de flexibilité. Il faudrait commencer avec ce qui est faisable en ce moment, et avant de changer des principes spécifiques, voire les travaux des autres domaines des principes. Parce que ceci dépend de ce genre de travail. Alors avant de

procéder à la version finale, il faudrait adopter toutes ces modifications.

Mais je crois que cette tâche exige plusieurs instances mêmes pour le même principe.

L'Iran.

IRAN :

Merci. Je crois que ce débat est très utile. Le problème est que le groupe de travail a commencé à débattre quelque chose sans aucun guide du GAC. Cette catégorisation devrait avoir été décidée par le GAC au lieu de le donner au groupe de travail comme tâche. Mais bon. Peu importe.

Pour ce qui est de la catégorisation, on pourrait dire qu'il n'y a rien d'accordé jusqu'à ce que tout soit accordé ; si les questions seraient indépendantes ou séparées. Mais la proposition présentée, en réalité, quand on parle de X jours avant la consultation avec les membres, cela n'a rien à voir avec les sélections. Alors pourquoi attendre ? C'est simple.

Ceci n'a rien à voir avec aucune de ces questions. Ce sont des questions indépendantes, alors pourquoi ne pas avancer ? Le point 1, c'est-à-dire le Royaume-Uni a proposé un temps, et ce même temps pourrait être considéré pour le point 2, le principe 13. Tout changement devrait être présenté à la

présidence du GAC. Dans quel délai ? Deux semaines avant le début ? Une semaine ? Un jour ? Un mois ?

Alors il faut préciser.

Pour ce qui est de la demande du président, mon commentaire est le suivant. On ne devrait pas appliquer que tout est accordé – que rien n’est accordé, jusqu’à ce que tout soit accordé. Eh bien, il faudrait plutôt le traiter séparément. Sinon, il faudrait attendre à tout avoir et puis l’approuver. Si vous êtes tous d’accord avec la catégorisation, on catégorise. Si ça complique, on ne met pas de catégories.

T. SANTOSH : L’Espagne.

ESPAGNE : Je pensais que Manal était avant moi. Je vais répondre aux questions posées par le président.

Je crois que nous devons tout approuver à la fin parce qu’on propose une loi, et cette loi est approuvée au Parlement, elle est approuvée dans sa totalité. Pas en partie. Il est donc important de nous assurer que les différents éléments d’une loi, ou dans ce cas d’une procédure, d’un principe, soient cohérents.

S'il y a des chevauchements entre les différents principes, s'il y a des incohérences, il faudra faire une révision complète.

Ceci dit, je considère que la question spécifique des procédures opérationnelles pour les élections pourrait être accordée séparément. Notamment, si on est tous d'accord sur ce que la prochaine élection de vice-président, il faudrait utiliser un système de vote électronique.

Je crois qu'il ne faudrait pas attendre jusqu'à la fin pour cela, mais pour le reste il est clair que nous devrions tout approuver de manière globale.

En ce concernant la catégorisation, je crois qu'elle a déjà été approuvée par le GAC. Comme Christina l'a mentionné, cela est lié à la manière de structurer le travail du groupe et donner une orientation au groupe de travail pour savoir où se concentrer en premier lieu et quelle serait la deuxième question à traiter. Merci.

T. SANTOSH :

Nous sommes très reconnaissants de vos commentaires. Nous allons recevoir un dernier commentaire d'Égypte, parce qu'on n'a plus de temps.

ÉGYPTE : Je voulais confirmer très rapidement ce que mon collègue de la Commission européenne a mentionné ainsi que la collègue de l'Espagne.

Cette catégorisation nous aide à structurer notre travail, à établir les priorités. Les catégories qui ont été distribuées avec le plan de travail, qui ont été distribuées dans la liste de diffusion, eh bien, nous les voyons là. On pourrait les analyser et il pourrait y avoir es opinions ou des commentaires qui indiquent qu'il serait nécessaire de faire des modifications. je voudrais également vous rappeler que nous devons attendre 60 jours pour que tout soit en vigueur. Et alors, là, tout peut devenir très compliqué de le faire article par article. Je voulais tout simplement que vous teniez compte de ce que je viens de dire. Merci.

CHINE : Merci. Je voudrais me faire l'écho de ce qui a été mentionné par Jemma par rapport à l'approbation des principes opérationnels.

À mon avis, les principes opérationnels ont des éléments interconnectés entre eux. En conséquence, nous pouvons approuver la nouvelle version des principes opérationnels dans son ensemble. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci.

Comme nous le voyons, il y a de la confusion et différentes perceptions. Et il faudrait savoir si on doit tout faire ensemble ou non, et puis donner notre accord pour l'ensemble de la question, ou si l'on peut traiter des questions de manière isolée.

Je voudrais suggérer au groupe de leaders de traiter la question, et ce serait bien d'avoir une proposition plus claire, savoir vos opinions par voie électronique. Parce que je crois que tout est assez confus. Et je crois que nous n'allons pas pouvoir le résoudre maintenant. Peut-être, il faudra faire un pas en arrière, réfléchir encore une fois, analyser tout dès le début, adapter les méthodes de travail, pour que tout ceci devienne viable, compte tenu que ce n'est pas une tâche facile à faire.

On est presque sur la pause-café, mais avant je voulais faire un commentaire sur ce dont on a parlé à propos du financement du secrétariat du GAC. La délégation suisse qui aide à administrer la comptabilité a été très gentille et a préparé un graphique. Et je voudrais demander au personnel de l'ICANN de nous aider à présenter cela, à l'afficher sur l'écran pour que vous voyiez que ceci n'est pas seulement un enjeu, mais que vous ayez une représentation visuelle pour mieux comprendre la situation existante.

J'espère que ce document sera affiché prochainement. J'ai beaucoup de discussions informelles avec les délégations qui font des processus au niveau national pour demander des fonds en interne. Il y a différentes démarches à suivre comme vous le verrez.

Comme vous le voyez, on est dans une étape précoce du processus, alors c'est un calcul un peu prématuré. Mais bon, c'est simplement-

Je ne sais pas si Julia ou quelqu'un d'autre peut m'aider à afficher sur l'écran ce que j'avais demandé.

On va tout de suite faire la pause-café, mais je veux tout d'abord présenter le graphique.

Voilà. On peut l'agrandir un petit peu ? Ce qui est en vert, c'est ce qui est déjà confirmé. Ce qui en vert un peu clair, c'est ce qui sera confirmé probablement très brièvement. Et ce qui a en vert très très clair, c'est ce qui n'est pas du tout confirmé. Voilà. Cela pour 2017.

Et comme je l'ai bien dit, il y a plusieurs pays qui ont commencé des débats internes et qui peuvent être dans la partie rouge de notre graphique. Mais cette partie rouge doit disparaître aussi vite que possible. Et si l'on n'a pas le même niveau de soutien reçu jusqu'à présent, eh bien, il y aura un contrat avec un niveau

de service inférieur. Mais ce vert foncé nous indique que ce financement est confirmé. Nous avons besoin que vers la fin de l'année il y ait un indice clair de l'argent disponible.

Je vous encourage donc à faire de votre mieux, à faire vos meilleurs efforts, pour avoir la confirmation pour 2017 par rapport à ce que vous pouvez apporter pour le secrétariat. Parce que le secrétariat joue un rôle très important pour le GAC.

Voilà ce que j'avais à dire, et maintenant je vous invite à la pause-café. On se retrouve ici à 11h15. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]